

## Délégation Académique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme

## Campagne d'inscription « Tests Sport-Santé »

Instruction du 18/09/2023 relative à la campagne d'inscription au dispositif Tests Sport-Santé

Délégation Académique à l'Action Sportive, à l'Olympisme et au Paralympisme

Affaire suivie par Valérie Métayer Assistante de direction T : 01 57 02 68 46

F: 01 57 02 61 63

Mél: ce.ipr4@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement d'enseignement public et privé.

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

## Dispositif « Tests Sport-Santé »

L'objectif de ce courrier est de proposer aux collèges et lycées de l'académie d'évaluer la condition physique de leurs élèves dans la perspective de les motiver et de les orienter vers une pratique d'activités physiques mieux adaptée à leurs besoins, comme l'ont déjà vécu plus de 20000 élèves de l'académie.

Le développement du capital santé de nos jeunes constitue un axe majeur du programme d'action partagé par la région académique île de France et contribue à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'activité physique et sportive étant un facteur de santé désormais incontesté, l'académie de Créteil propose aux établissements du second degré qui le souhaitent d'évaluer les qualités physiques des élèves, dans la perspective de réduire la sédentarité, d'améliorer leur santé et de développer leur motricité.

La mise en œuvre des « Tests Sport-Santé » (T2S) s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la feuille de route académique des savoirs fondamentaux qui inscrit la pratique physique et sportive des élèves, comme un enjeu de réussite scolaire, de santé, d'équité sociale et de citoyenneté.

Les tests Sport-Santé ont pour objectif de permettre à l'équipe éducative d'établir un diagnostic précis afin d'améliorer le bien-être complet des élèves (physique, mental et social) en ajustant les contenus aux besoins identifiés par les résultats des tests, en collaboration avec les membres de la communauté éducative intéressés par l'exploitation des tests dans une perspective pédagogique.

Notre partenaire, Aynisports, met à la disposition des établissements un kit permettant la mise en œuvre des tests dans le contexte d'une seule leçon d'EPS, avec une focale sur les qualités physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, souplesse et endurance).

Les résultats de chaque élève sont centralisés sur une plateforme sécurisée RGPD, pour une restitution immédiate de leurs résultats. Un support visuel accessible et normalisé est adressé au professeur,

permettant la comparaison des capacités d'un élève, d'une classe, ou d'un établissement avec l'ensemble de la classe d'âge pour un suivi suffisamment précis de la progression de l'élève au cours de son cursus scolaire, avec un regard positif et bienveillant sur les résultats ainsi obtenus.

Les établissements souhaitant bénéficier du dispositif sont invités à s'inscrire en suivant le lien ci-dessous :

https://framaforms.org/inscription-dispositif-t2s-2023-2024-1694949784

Un financement de la DRAJES lle de France permettra à 130 <u>collèges publics</u> de bénéficier de la gratuité: les collèges inscrits avant le 4 octobre 2023 seront retenus en priorité, cette priorité sera renforcée pour les collèges déjà inscrits l'an dernier, les établissements labellisés Génération 2024 et les REP+. Les autres collèges seront retenus pour la gratuité selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les établissements qui ne seront pas éligibles à la gratuité (lycées, établissements privés, quota de 130 établissements atteint) l'accès au dispositif est tout à fait possible à tout moment de l'année avec un financement annuel par l'établissement de 200€ la première année (coût occasionné pour l'envoi des kits) puis de 150€ pour un renouvellement.

L'inscription permet de réaliser un nombre illimité de tests pour tous les élèves de l'établissement durant l'année scolaire.

Un accompagnement pour la prise en main du dispositif est proposé au Plan Académique de Formation : sous le libellé « 23A0240214 EPS-CP14 - Les tests de conditions physiques en EPS » et du module « 71539 EPS-CP1401 – Mise en place du dispositif Sport – Santé ». Les candidatures individuelles sont à formuler sur la plateforme SOFIA <u>jusqu'au 2 octobre 2023</u> dans le cadre de la campagne annuelle.

Pour toutes informations complémentaires sur ce dispositif, veuillez-vous rapprocher de la délégation académique : <u>ce.daasop@ac-creteil.fr</u>.

La délégation académique et les IA-IPR d'EPS tiennent à remercier chaleureusement tous les professeurs d'EPS qui se sont engagés dans l'expérimentation des tests sport santé l'an dernier, ayant ainsi permis d'établir un diagnostic académique de grande ampleur renforçant la solidité des résultats que vous pouvez consulter sur le <u>site EPS</u> de l'académie. Ces résultats vous permettront, si vous le souhaitez, d'analyser les performances de votre établissement en comparaison avec les résultats académiques.

Le délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme, Bruno Reibel